

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2021
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
3. Bilan de fonctionnement 2020/2021 – Restaurant scolaire
4. Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et l'ARCEL – Fixation du prix de vente au 1^{er} janvier 2022
5. Personnel communal – Complément à la délibération du 6 avril 2021 – Tableau des effectifs
6. Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité – Décision sur l'affermissement de la tranche optionnelle 1
7. Marché d'aménagement de la Rue de la Vigne – Décision sur l'affermissement de la tranche optionnelle 1
8. Renforcement et Effacement des réseaux aériens BT Rue de la Vigne – Convention de mise à disposition du terrain d'assiette du transformateur
9. Renforcement et Effacement des réseaux aériens BT Rue de la Vigne – Convention de passage et de surplomb
10. Ecole Jean-Pierre TIMBAUD - Participation au Réseau d'Aides des Elèves en Difficultés
11. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Marie-Paule SECHET, Corinne LE FLEM, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Xavier BRUNET, Elise DOITEAU, Vincent AUFFRAIS, Charlène PLANCHAIS, Pierrick MENARD

Absents excusés : Régis BOUTIN, Sandra FORGET (donne procuration à RABU Daniel), Laura DEPASSE,

Secrétaire de séance : Charlène PLANCHAIS

• **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

• **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

Droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
09/11/2021	Maison d'habitation	2 Rue de la Vigne	AB 374 et 380 – Contenance : 535 m2	PESLERBE Marie

Marchés à procédure adaptée

Néant

Décision d'ester en justice

Néant

Délibérations du Conseil Municipal

- ***Délibération 2021-83 – Fourniture des repas pour le restaurant scolaire de Ruffigné et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif 2022***

Par délibération 2018-58, le Conseil municipal avait accepté les termes de la convention de prestation de service relative à la fourniture de repas, par la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, à la cantine scolaire de Ruffigné, à compter du 1^{er} janvier 2019 et fixé le prix de vente à 3,50 € l'unité pour les années 2019 et 2020. Ce montant a été revalorisé à 3,65 € par délibération du 14 décembre 2020 pour l'année 2021.

Le service de restauration scolaire fournit également les repas pour l'accueil de loisirs durant la période d'été.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan financier de l'année scolaire 2020/2021 décide de maintenir à 3,65 € le prix de vente des repas fournis aux enfants fréquentant la cantine scolaire de Ruffigné et au Centre de Loisirs de l'ARCEL pour l'année 2022.

Les charges de fonctionnement risquent d'augmenter l'année prochaine avec notamment l'application des objectifs de la loi Egalim.

La commission finance s'interroge sur la différence entre les repas préparés et les repas facturés. Il est précisé qu'une marge de manœuvre est nécessaire pour le service de restauration d'où la nécessité d'être rigoureux sur les réservations

- ***Délibération 2021-84 – Tableau des emplois communaux***

Dans le cadre d'un prochain départ en retraite et d'une vacance prochaine d'un emploi d'adjoint administratif, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- La délibération du 6 avril 2021 créant un emploi d'adjoint administratif à temps complet est complétée comme suit : Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public pour une durée maximum d'1 an sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné
- Considérant que dans le cadre du prochain départ en retraite d'un adjoint technique affecté aux services techniques communaux il convient d'ouvrir le recrutement à l'ensemble des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique, le tableau des emplois communaux est modifié comme suit :

Création d'emploi	Grade	Quotité de temps de travail	Date d'effet	
1	Adjoint technique	35h	Conseil Municipal de ce jour	Grade de recrutement
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	Conseil Municipal de ce jour	Grade de recrutement

• **Délibération 2021-85 – Marché d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité – Décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1**

Par délibération des 25 mai et 21 juin 2021 le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à l'extension des vestiaires sportifs et à la transformation des vestiaires existants en salle de convivialité.

Pour mémoire, cette consultation, décomposée en 12 lots, a été fractionnée en deux tranches :

- Une tranche ferme portant sur l'extension des vestiaires sportifs
- Une tranche optionnelle 1 portant sur la transformation des vestiaires existants en salle de convivialité.

Le coût global des marchés de travaux s'est élevé à 273 525,25 € HT décomposé comme suit :

– Tranche ferme :	226 786,52 €
– Tranche optionnelle 1 :	46 738,73 €

Afin de faciliter le déroulement du chantier et de permettre aux entreprises attributaires d'avoir une vision définitive du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle 1.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du CCAP, la décision d'affermissement prendra la forme d'un ordre de service. Le délai d'affermissement est de 3 mois faisant à compter de la notification aux titulaires de la tranche ferme.

Entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de la voirie,

Considérant que le financement de cette tranche optionnelle 1 est prévue au budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affermir la tranche optionnelle 1 du marché précité

• **Délibération 2021-86 – Marché d'aménagement de la Rue de la Vigne – Décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1**

Par délibération du 27 octobre 2021 le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux relatif à l'opération d'aménagement de la Rue de la Vigne.

Pour mémoire, cette consultation, a été fractionnée en deux tranches :

Marchés de travaux	Désignation	Emprise des travaux
Tranche Ferme	Tranche opérationnelle 1	Aménagement de la Rue de la Vigne et sécurisation du carrefour avec la VC n° 27 Route de Mauny
Tranche optionnelle 1	Tranche opérationnelle 2	Aménagement et sécurisation du carrefour avec la VC n° 34 (Intersection avec la Rue de la Gaudinais)

Le coût global des marchés de travaux s'est élevé à 584 506,30 € HT décomposé comme suit :

- Tranche Ferme : 482 841,60 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 101 664,70 € HT

Afin de faciliter le déroulement du chantier et de permettre à l'entreprise attributaire d'avoir une vision définitive du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle 1.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du CCAP, L'affermissement de la tranche optionnelle 1 doit intervenir dans un délai maximum de 1 an à compter de la date de l'ordre de service de démarrage des travaux de la Tranche Ferme.

La décision d'affermissement de la tranche optionnelle prendra la forme d'un ordre de service.

Entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de la voirie,

Considérant le montant global du marché inférieur à l'estimatif,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement du carrefour avec la VC n° 34 pour des raisons de sécurité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affermir la tranche optionnelle 1 du marché d'aménagement de la Rue de la Vigne et précise que le financement de cette tranche optionnelle 1 sera inscrite au Budget Primitif 2022

Dans le cadre des travaux, le positionnement des écluses sera vu avec les riverains.

- ***Délibération 2021-87 – Aménagement de la Rue de la Vigne – Renforcement du réseau basse tension dans le cadre de l'opération d'Effacement des réseaux aériens – Convention de mise à disposition du terrain d'assiette du transformateur – Rue de la Gaudinays***

Le Conseil Municipal est informé que le SYDELA, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique et d'effacement des réseaux aériens de la Rue de la Vigne il est prévu le déplacement du transformateur existant.

Le SYDELA sollicite la mise à disposition d'un terrain pour y implanter le futur transformateur.

Le terrain pressenti est situé Rue de La Gaudinays, cadastré section AB n° 177 et d'une superficie de 1 132 m², la commune conservant la propriété de cette parcelle.

Cette mise à disposition conclue pour la durée de l'ouvrage précitée est sollicitée à titre gratuit.

Les termes de la convention précisent que la plantation d'arbres ou d'arbustes est interdites. L'accès à la parcelle doit rester libre et non encombré.

Ce transformateur est inclus dans la concession liant le SYDELA et ENEDIS qui en assurera l'exploitation et la maintenance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention de mise à disposition du terrain d'implantation du transformateur situé Rue de la Gaudinays et autorise sa signature.

- ***Délibération 2021-88 – Aménagement de la Rue de la Vigne – Renforcement du réseau basse tension dans le cadre de l'opération d'Effacement des réseaux aériens – Convention de passage et de surplomb – Rue de la Gaudinays***

Le Conseil Municipal est informé que le SYDELA, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau de la Rue de la Vigne et d'effacement des réseaux aériens, sollicite l'établissement de servitudes pour le passage des canalisations

souterraines Rue de la Gaudinai. Cette alimentation sera installée sur la parcelle AB 177, propriété de la commune située Rue de la Gaudinai.

Ces travaux consistent en l'établissement à demeure de canalisations souterraines, de coffret et de fourreaux.

La parcelle AB 177 faisant partie du domaine privé de la commune, il convient de passer avec le SYDELA une convention dite de passage et de surplomb afin d'établir une servitude relative à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique et/ou d'éclairage public.

La convention qui prend effet à sa signature, est conclue pour la durée de l'ouvrage électrique susvisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention de passage et de surplomb relative à l'établissement d'une servitude relative à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique et/ou d'éclairage public sur la parcelle AB 177 et autorise sa signature

- ***Délibération n° 2021-89- Ecole Publique Jean-Pierre TIMBAUD - Demande de participation au RASED***

Le Conseil Municipal est informé que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) intervient auprès des enfants scolarisés à l'école Jean-Pierre TIMBAUD.

Conformément aux articles L211-8 et L 212-15 du code de l'Education, l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes prennent en charge les dépenses de fonctionnement.

L'école sollicite la participation de la commune au financement de ce dispositif sur la base d'1 € par élève scolarisé. Ces fonds permettront de financer l'achat de malles permettant au RASED de fonctionner dans les écoles.

Effectif à jour sur la période de novembre 2021 : 136 élèves

Le Conseil Municipal, est informé que le coût d'une mallette varie entre 1500 et 1800 € l'unité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de participer au financement du RASED sur la base d'1 € par élève scolarisé à l'école Jean-Pierre TIMBAUD.

Questions et informations diverses

- ***Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme***

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmis au conseil municipal suite à la clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de révision de PLU.

Le Conseil Municipal est informé qu'une nouvelle réunion va avoir lieu avec les personnes publiques associées ayant émis des avis avant l'approbation de la révision par le conseil municipal.

- ***Local commercial***

La SARL FEREL GALORPEAU dont l'activité a cessé depuis le 2 juillet 2021 a informé la commune avoir engagé les démarches en vue de la liquidation de la société.

De nouvelles rencontres vont avoir lieu avec les repreneurs potentiels.

- ***Compte rendu de la réunion avec les riverains de la rue des Acacias et de la Rue des Genêts***

Une rencontre a eu lieu le samedi 30 octobre 2021 entre les riverains de la Rue des Acacias et de la Rue des Genêts et les membres des commissions Voirie et Environnement/cadre de vie.

La question de l'entretien de la zone qui a été rétrocédée à la commune par le lotisseur a été abordée.

Il n'est pas envisageable de rétrocéder aux riverains la totalité de la bande de terrain dans la mesure où les réseaux téléphoniques et électriques sont enfouis sous ces parcelles. Les deux extrémités peuvent éventuellement faire l'objet d'une rétrocession aux riverains en l'absence de réseaux souterrains.

Il est proposé que la commune intervienne afin de remettre en état cette bande de terrain afin de faciliter son entretien futur.

Les talus de la rue des Genêts et de la Rue des Acacias seront nivelés.

La bande d'arbres matérialise une limite

Il a été constaté que certains arbres, attaqués par des capricornes doivent être abattus.

Le problème de la vitesse est également posé.

Sur la rue des Genêts, les arbres ne peuvent pas tous être maintenus.
Le problème des enrobés qui se font en limite de parcelle a été soulevé.

- **Propriété située 2 rue de la Gaudinai – Anciennement propriété POPPE**

Une demande de dommages et intérêts a été présentée à la commune par les conjoints POPPE suite à l'annulation de la décision de préemption. L'avocat assurant la défense de la commune dans cette affaire a été saisi.

- **Projet de campagne de stérilisation des chats errants**

Un budget va être défini par la commune afin de financer l'association qui va être chargée de mener cette campagne.

- **Facturation de l'accueil périscolaire**

Un état des lieux des pénalités appliquées depuis septembre va être produit.
La possibilité de ré ouvrir les réservations à l'année va être étudiée.

- **Raccordement de la commune à la fibre**

Les travaux vont démarrer. L'étude de faisabilité est en cours. La commune sera couverte sur la totalité de son territoire en 2023.

- **Problème de dépôt de déchets sur un terrain propriété du Conseil Départemental à La Chapelle**

Après mise en demeure du particulier responsable de ces dépôts, et intervention des gendarmes, les déchets ont été enlevés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 20 décembre 2021 à 19h45

Le Maire
RABU Daniel

La secrétaire de séance
PLANCHAIS Charlene